



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Horticulture et paysage n° 12 du 05 septembre 2019



Les abeilles butinent, protégeons-les !
 Respectez la réglementation « abeilles »
 et lisez attentivement
 la [note nationale abeilles](#)

Evaluation des risques

	culture	problématique	Niveau de risque	présence d'auxiliaires
Horticulture	chrysanthèmes	thrips		
	chrysanthèmes	pucerons		peu momies
	chrysanthèmes	TSWV		
	chrysanthèmes	verticilliose		
	cyclamens	pucerons		
	cyclamens	fusariose		
	cyclamens	thrips		
	cyclamens	acariens		
	poinsettias	thrips		
Péinière	poinsettias	rhizoctonia		
	rosiers serres	acariens		
	rosiers serres	oidium		
	rosiers serres	pucerons		
Paysage	arbustes	oidium		
	buis	pyrale		
	Ambroise	allergie		

Légende :

	pas de pression, surveillance de mise	→ risque quasi nul
	quelques foyers localisés	→ risque faible
	populations en extension	→ risque moyen
	forte pression	→ risque fort

Sommaire

Horticulture	p. 2
Paysage	p. 11



Chrysanthèmes

Thrips :



Après les quelques attaques de juillet, ils sont peu présents, les auxiliaires ont bien travaillés.

Quelques variétés sont plus impactées (photo EH Bourgogne)

Si des producteurs observent les larves de thrips on peut appliquer :

- Soit *Amblyseius cucumeris* à la dose de 100 individus au m².
- Soit *Amblyseius swirskii* à la dose de 50 individus au m².

Les élevages d'Athétas ont souffert des deux canicules, il faut réintroduire des adultes dans les seaux, ne pas suivre les recommandations pour l'apport de nourriture, dès la 3^e semaine d'élevage, limiter les apports à 3 ou 4 dosettes.

Cette semaine nous avons pu observer de très nombreux accouplements sous les seaux chez plusieurs horticulteurs (micro climat favorable : température plus basse et hygrométrie plus élevée).



Accouplement des Athétas (Photos EH bourgogne)

ATTENTION aux confusions sur l'identification des larves d'Athétas dans les seaux, un petit rappel :

Ravageurs ciblés

- Sciariides (mouche du terreau)
- Mouche de rivage
- Thrips (pupes)
- Acariens
- Cochenilles des racines
- Pucerons des racines
- Collemboles
- Nématodes ravageurs
- Œufs de noctuelles

Cycle de vie

- Le cycle de vie complet (œuf à adulte) prend 21 jours à 21° C.
- Le sexe ratio est de 1 : 1.
- Le stade œuf dure 3-4 jours.
- Chaque *Athéta* consomme 10-20 proies par jour.
- L'adulte vit 21 jours.
- Ne diapause pas.



Larve d'Atheta

Ne pas confondre avec des petits collemboles blancs



*Collemboles dans les seaux :
NB : ils peuvent servir de nourriture aux Athétas*

ATTENTION, les pucerons sont présents, parfois cachés !



Pucerons noirs (Aphis sp)

*Début de colonisation par les Aphis gossipii principalement dans les apex
(Photo EH Bourgogne)*



Remarque :

La seule présence d'*Aphis gossypii*, permet de limiter les apports à de l'*Aphidius colemani*, on appliquera à la dose de 0,5 individu au m², car la pression augmente.

Macrosiphoniella sanborni est présent, parfois sur plus de 30% des multi fleurs !!



La colonie se développe sur les tiges (« manchons ») mais à l'intérieur de la plante, les pucerons sont sombres, rougeâtres et brillants. Ils tombent facilement à l'approche et au toucher.
En termes de dégâts, ce puceron pique et déforme les fleurs. Il produit du miellat, ce qui implique un développement de fumagine.

Colonie de *Macrosiphoniella* (photos EH Bourgogne)

Acariens :

Toujours pas de cas signalé dans les cultures de chrysanthèmes.
Il faut néanmoins prévoir un préventif pour la semaine prochaine ou l'autre.
L'apport d'*Amblyseius californicus* peut être envisagé (dose préconisée : 25 à 50 individus par m²).

Tenthrèdes :

Pas de nouvelles attaques
Rappel : Le bacillus n'a pas ou peu d'effet sur les fausses chenilles !



Photos EH Bourgogne

Les fausses chenilles mesurent à ce stade 10 à 15 mm de long et 2 à 3 mm de diamètre. Elles tombent facilement si l'on secoue les plantes.

Chenilles :

Pas d'attaques importantes, quelques chenilles ont pu être observées.

Virus :

Quelques pots avec du TSWV ont été observés. Il faut les éliminer pour éviter la propagation du virus !



TSWV sur chrysanthème (photo EH bourgogne)

Verticilliose :

Des cas de plus en plus nombreux sous serre ou en champ, l'excès d'arrosage, les pots dans les trous d'eau, les sciarides, autant de cause de développement de cette maladie. Il est à noter un effet variétal néanmoins !



La verticilliose provoque des flétrissements localisés au moins au début de l'attaque (photo EH bourgogne)



Troubles physiologiques induits par le sur-arrosage et/ou l'excès de salinité.

*Mort du système racinaire, à la base de la plante :
excès d'eau et de salinité ; redémarrage des poils absorbants
(photo EH bourgogne)*

Cyclamens

Les thrips ou des dégâts de tarsonèmes ont été signalés par des producteurs.
Les fleurs sont déformées par les tarsonèmes ou décolorées par les thrips.



Dégâts de thrips sur fleur (photo EH bourgogne)



*Pétales déformés par Polyphagotarsonemus latus
ou tarsonemus (photo Morel)*



Les feuilles sont fortement déformées par les tarsonèmes ou piquées et moins déformées par les thrips.

Dans ce cas on peut appliquer :

- Soit *Amblyseius cucumeris* à la dose de 100 individus au mètre carré.
- Soit *Amblyseius swirskii* à la dose de 50 individus au mètre carré.

Déformations dues aux tarsonèmes (photo EH bourgogne)

Fusariose :

Des cas de fusarioses sont observés sur plusieurs exploitations.
Il faut éviter d'arroser les cultures l'après midi, ou de sur-arroser par peur de la chaleur, cela favorise les attaques de fusariose !



Photos EH Bourgogne : fusariose sur cyclamen

L'application de bio stimulants racinaires (trois fois en 2 mois) est toujours préconisée pour une protection contre la fusariose ou autres maladies des racines.

Duponchelia fovealis :

Pour les exploitations concernées, il faut être très vigilant !



Papillon de 9 à 12 mm, il vole plutôt la nuit au niveau des plantes (photo EH Bourgogne)



Chenille de Duponchelia à la base du collet (photo EH Bourgogne)

La chenille ronge le collet ou le perce et rentre dans la tige, on pourrait observer une toile sur la surface du substrat.



Poinsettias

Thrips :



Piqures de thrips sur feuille de poinsettia (photo EH bourgogne)

Rhizoctonia :



Rhizoctonia au collet du poinsettia (photo EH FC)

Le *Rhizoctonia* est un champignon transmis par le sol qui se trouve naturellement dans le sol des champs, des aménagements paysagers, des jardins, etc. Il produit des sclérotés, des structures brun-noir robustes qui lui permettent de survivre dans le sol ou les tissus végétaux infectés pendant des années.

Ce champignon est souvent la cause de pourriture des boutures, particulièrement celles irriguées par brumisation. L'espèce qui infecte le plus souvent les plantes est le *Rhizoctonia solani*. D'autres espèces de *Rhizoctonia* causent des maladies chez les plantes, mais ce ne sont pas toutes les espèces qui sont pathogènes.

Symptômes

Le *Rhizoctonia* se développe le long de la surface supérieure du substrat, donc il attaque souvent la tige de la plante au niveau du sol. Souvent, les tiges pourrissent rapidement, en commençant par la formation de lésions brunes ou rougeâtres qui grossissent et forment des chancres près du niveau du sol.

Les tiges infectées sont d'apparence sèche, flétrie et raide. Les chancres grossissent et entourent la tige, ce qui restreint le mouvement de l'eau et des nutriments. Il s'ensuit un flétrissement, particulièrement pendant la chaleur du jour, et de possibles carences en nutriments.

Brûlures Foliaires :



Brûlure foliaire due à un manque d'hygrométrie sur poinsettia (photo EH bourgogne)

Divers :

Le nombre et la diversité des auxiliaires ont fortement diminué en serres, en relation avec la faible présence des ravageurs, de fleurs sauvages en extérieur et les fortes chaleurs !

On peut observer la présence de la punaise Orius sp sur chrysanthèmes



Photo EH BFC : punaise Orius (auxiliaire)

Sur les bandes fleuries semées et arrosées un minimum par les producteurs, on observe des coccinelles, des syrphes, des punaises prédatrices, à noter le retour de pucerons sur les brassicacées qui vont attirer les aphidius !



Coccinelle sur une Apiacée (photo EH bourgogne)



Accouplement de syrphes, le mâle est à droite (photo EH bourgogne)

Pensées :



Sciarides :

Il faut faire du préventif avec *Steinerneima feltiae* (50 millions pour 200 à 300 m², 15 jours après le repiquage des plantes, et peut être un mois après si les températures en serre restent élevées).

Attaque des larves de sciarides (photo EH bourgogne)

ACARIENS sur pensées : du jamais vu !



Très forte attaque d'acariens sur jeunes pensées (photo EH bourgogne)



Alerte réglementation : arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre les scolytes de l'épicéa en Bourgogne-Franche-Comté.

Depuis 2018, les forêts de Bourgogne-Franche-Comté sont fortement impactées par les populations de scolytes qui se multiplient sous l'écorce des épicéas entraînant une mort rapide de l'arbre.

Pour aider la filière forêt-bois, la Préfecture a pris un arrêté ce 26 juillet 2019, demandant aux propriétaires (public ou privés) et aux exploitants forestiers de prendre *obligatoirement des mesures curatives et préventives pour évacuer rapidement des forêts, les épicéas abritant des scolytes vivants et pour limiter la propagation des insectes.*

Pour consulter l'arrêté, la liste des communes de la zone de lutte obligatoire (annexe 1) et les préconisations de lutte contre les scolytes de l'épicéa (annexe 2), cliquez sur le lien suivant :

www.saone-et-loire.gouv.fr/arrete_prefectoral_relatif_a_la_lutte_contre_les_scolytes_de_l_epicea.pdf.

Cet arrêté est applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté et rédigé par Christian DANTIN - EST HORTICOLE Bourgogne, avec la collaboration d'EST HORTICOLE Franche-Comté et la FREDON Bourgogne et FREDON Franche-Comté, à partir des observations réalisées dans les entreprises bourguignonnes et franc-comtoises.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les horticulteurs et pépiniéristes pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Dispositif supervisé par le Service Régional de l'Alimentation dans le cadre du dispositif de Surveillance Biologique du Territoire du plan régional Ecophyto.

« Action co-pilotée par le Ministère chargé de l'Agriculture et le Ministère chargé de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2 ».

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

Avec la participation financière de :

Établissement public du ministère de l'Environnement